

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------|-----------------------|
| Forme du produit | : Mélange |
| Nom commercial | : LITHSOLVENT HEN |
| UFI | : 56FP-92U6-460Q-JA4V |
| Type de produit | : Produit technique |
| Groupe de produits | : Produit commercial |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | |
|--|--|
| Catégorie d'usage principal | : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle |
| Spec. d'usage industriel/professionnel | : Industriel Réservé à un usage professionnel utilisation en système fermé |
| Utilisation de la substance/mélange | : Inhibiteur d'attaque |
| Utilisation de la substance/mélange | : Inhibiteur pour bains acides |
| Fonction ou catégorie d'utilisation | : Inhibiteurs de corrosion |

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KEBO FRANCE
21 rue, François de Tesson
77330 OZOIR LA FERRIERE - FRANCE
T 33.(0).1.60.02.76.00 - F 33.(0).1.64.40.11.43
contact@kebo-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | |
|--|------|
| Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 | H302 |
| Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4 | H312 |
| Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B | H314 |
| Sensibilisation cutanée, catégorie 1 | H317 |

LITHSOLVENT HEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1

H400

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Hexamine; CHLORURE DE BENZALKONIUM

Mentions de danger (CLP) :

H302+H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les aérosols, vapeurs.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement centre antipoison.

P330 - Rincer la bouche.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient méthénamine; hexaméthylènetétramine. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

| Composant | |
|---------------------------------------|---|
| Hexamine (100-97-0) | non applicable |
| CHLORURE DE BENZALKONIUM (63449-41-2) | PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis |

LITHSOLVENT HEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--------------------------|--|------|---|
| Hexamine | (N° CAS) 100-97-0 (N° CE) 202-905-8 (N° Index) 612-101-00-2 | < 30 | Flam. Sol. 2, H228 Skin Sens. 1, H317 |
| CHLORURE DE BENZALKONIUM | (N° CAS) 63449-41-2 (N° CE) 264-151-6 (N° Index) 612-140-00-5 (N° REACH) 01-2119965180-41 | < 30 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=800 mg/kg) Acute Tox. 4 (Dermal), H312 (ATE=2800 mg/kg) Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation | : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Inhaler immédiatement une dose aérosol de dexaméthazone. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter d'urgence un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction non appropriés | : pas connu. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---------------------------------------|
| Danger d'incendie | : Non inflammable. |
| Danger d'explosion | : Pas connu. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Monoxyde de carbone. oxyde d'azote. |

LITHSOLVENT HEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Évacuer la zone. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Bottes, gants caoutchouc, lunettes.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avvertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour les déchets voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Pas de danger particulier.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
- Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Tenir au frais.
- Produits incompatibles : Agent oxydant. métaux légers.
- Matières incompatibles : acier au carbone.
- Durée de stockage maximale : 3 année
- Informations sur le stockage en commun : Ne pas stocker avec des produits alimentaires et les aliments pour animaux.
- Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : 1000 kg - 200 kg - 60 kg. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.
- Matériaux d'emballage : Polyéthylène. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

LITHSOLVENT HEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes avec protection latérale assurant une protection complète des yeux (EN 166)

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc épaisseur : 0,5 mm correspondant à un temps de perméation > à 60 minutes (EN 374)

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Protection contre les dangers thermiques:

Pas nécessaire.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition du consommateur:

ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

LITHSOLVENT HEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-------------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Incolore. |
| Apparence | : liquide incolore. |
| Odeur | : Aminé(e). |
| Seuil olfactif | : Pas disponible |
| Point de fusion | : pas déterminée |
| Point de congélation | : pas déterminée |
| Point d'ébullition | : > 100 °C |
| Inflamabilité | : Ininflammable. |
| Propriétés explosives | : Non applicable. |
| Propriétés comburantes | : non applicable. |
| Limites d'explosivité | : Pas disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | : Pas disponible |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE) | : Pas disponible |
| Point d'éclair | : non applicable (produit aqueux) |
| Température d'auto-inflammation | : Pas disponible |
| Température de décomposition | : > 150 °C |
| pH | : 8,3 ± 0.5 (produit tel quel) |
| Viscosité, cinématique | : Pas disponible |
| Solubilité | : Totalement miscible dans l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50 °C | : Pas disponible |
| Masse volumique | : Pas disponible |
| Densité relative | : 1,04 |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Pas disponible |
| Taille d'une particule | : Non applicable |
| Distribution granulométrique | : Non applicable |
| Forme de particule | : Non applicable |
| Ratio d'aspect d'une particule | : Non applicable |
| État d'agrégation des particules | : Non applicable |
| État d'agglomération des particules | : Non applicable |
| Surface spécifique d'une particule | : Non applicable |
| Empoussiérage des particules | : Non applicable |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|----------------------|---|
| Indice de réfraction | : 1,382 ± 0.005 |
| Autres propriétés | : Tension superficielle : 65.5 mN/m à 1 g/l |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

LITHSOLVENT HEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si utilisation appropriée.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. métaux et alliages légers. Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun si utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée) : Nocif par contact cutané.
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

LITHSOLVENT HEN

| | |
|------------------|---|
| DL50 orale rat | 795 mg/kg pour le chlorure de benzalkonium |
| DL50 cutanée rat | 1560 mg/kg pour le chlorure de benzalkonium |

Hexamine (100-97-0)

| | |
|----------------|------------------|
| DL50 orale rat | souris |
| DL50 orale | 569 mg/kg souris |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Corrosif pour les muqueuses/les yeux
pH: 8,3 ± 0.5 (produit tel quel)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pourrait provoquer des lésions oculaires graves
pH: 8,3 ± 0.5 (produit tel quel)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Très toxique pour les organismes aquatiques.

LITHSOLVENT HEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

| LITHSOLVENT HEN | |
|---|--|
| CL50 - Poisson [1] | 1,7 mg/l onchorhynchus mykiss/96 h (chlorure de benzakonium) |
| CE50 - Crustacés [1] | 0,03 mg/l daphnia magna /48 h (chlorure de benzakonium) |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | 0,06 mg/l selenastrum capricornutum/96 h (chlorure de benzakonium) |

| CHLORURE DE BENZALKONIUM (63449-41-2) | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| CL50 - Poisson [1] | 0,85 mg/l truite arc en ciel |
| CE50 - Crustacés [1] | 0,016 mg/l |
| CE50 72h - Algues [1] | 0,03 mg/l Selenastrum capricornutum |

12.2. Persistance et dégradabilité

| LITHSOLVENT HEN | |
|--------------------------------------|----------------|
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | non déterminée |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | non déterminée |

| CHLORURE DE BENZALKONIUM (63449-41-2) | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradable à 60%. |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | 1,13 g O ₂ /g substance |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| CHLORURE DE BENZALKONIUM (63449-41-2) | |
|--|------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | 0,5 – 1,58 |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Composant | |
|---------------------------------------|---|
| Hexamine (100-97-0) | non applicable |
| CHLORURE DE BENZALKONIUM (63449-41-2) | PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis |

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et nationale en vigueur.

LITHSOLVENT HEN



Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| | |
|---|--|
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées | : Traiter comme un déchet. |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Détergent recommandé: eau. Les emballages non nettoyables doivent être éliminer. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. |
| Indications complémentaires | : Déchets industriels. |
| Ecologie - déchets | : Éviter le rejet dans l'environnement. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

| ADR | IMDG |
|---|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| UN 1760 | UN 1760 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| liquide corrosif n.s.a. | corrosive liquid N.O.S. |
| Description document de transport | |
| UN 1760 liquide corrosif n.s.a., 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT | UN 1760 corrosive liquid N.O.S., 8, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | |
| 8 | 8 |
|  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage | |
| III | III |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | |
| Dangereux pour l'environnement : Oui | Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

LITHSOLVENT HEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles

| Code | Description |
|-------|------------------------------------|
| RG 66 | Rhinites et asthmes professionnels |

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: | |
|--------------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 |
| Flam. Sol. 2 | Matières solides inflammables, catégorie 2 |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 |
| H228 | Matière solide inflammable. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| EUH208 | Contient méthénamine; hexaméthylènetétramine. Peut produire une réaction allergique. |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

LITHSOLVENT HEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.